

Mairie  
de  
**MARCILLY - LE - CHATEL**  
42130

téléphone. 04 77 97 40 80  
télécopie: 04 77 97 48 86



**PROJET APPROUVE**

**PLU**

REÇU LE

10 NOV. 2005

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

**plan local  
d'urbanisme**

**ANNEXES  
SANITAIRES**

**La Commune**

MODIFICATIONS

**06-01**

le 28 octobre 2005

Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
de la Loire

ATN  
22, rue mulsant  
42300 Roanne  
téléphone. 04 77 23 71 23

**André Coignet**  
architecte dplg urbaniste satg

25, avenue paul doumer  
42380 Saint Bonnet Le Chateau

téléphone 04 77 50 11 55  
portable 06 07 87 36 23

## POPULATION

La population de la commune de MARCILLY LE CHATEL était de 1 116 habitants en 1895. Cette commune a, beaucoup, souffert de l'exode rural puisqu'en 1962, sa population n'était plus que 634 habitants, presque la moitié des concitoyens étaient partis. Mais, depuis la population s'est, régulièrement, accrue passant à 974 habitants en 1999 et atteignant 1 133 habitants lors du dernier recensement complémentaire en 2004.

Ces fluctuations accompagnent l'évolution de l'activité économique et surtout les facilités de déplacement, dans un premier temps l'exode signifie la recherche d'emplois dans la cité stéphanoise, avec résidence sur place ; puis la croissance des activités de l'agglomération de Montbrison, en particulier, les zones sur le secteur de Savigneux, en proximité ; et surtout les facilités de déplacement individuel en direction de Saint Etienne, ont redonné à MARCILLY LE CHATEL son sens d'accueil et de vie.

Cette augmentation depuis 1962 est une croissance régulière, confirmée, pour ne pas dire accrue, par les derniers recensements. C'est plus d'une quinzaine de personnes par an.

Donc, modification de la vie professionnelle, surtout volonté de retour à la campagne, améliorations des déplacements quotidiens, confirme la réimplantation de nouveaux habitants (des ensembles pavillonnaires sur les crêtes) et à la réhabilitation de bâtis anciens.

Dans cette population,

- *La tranche d'âge : 0 à 19 ans représente un peu plus de 27 % des habitants de la commune. Bien au-dessus de la moyenne départementale qui est de 22 %*
- *La tranche d'âge des plus de 75 ans représente un peu plus de 5 % des habitants de la commune. Bien en dessous de la moyenne départementale qui est de 8 %*
- *La tranche d'âge entre 60 et 75 ans représente un peu plus de 13 % des habitants de la commune.*
- *Le restant entre 20 59 ans étant de 53 %*

C'est donc bien la marque d'une population jeune et en plein accroissement ; Il y a donc un rajeunissement de la population de MARCILLY LE CHATEL. Cette tranche d'âge, combinée au souhait de s'implanter dans sa commune d'origine est un facteur important pour pérenniser une croissance continue mais modeste et surtout pour amortir les à coups.

Ce constat doit être complété par la volonté de retours au pays ; et surtout, la proximité de l'agglomération de MONTBRISON, la facilité des transports, la mise en place des 35 heures . Ce sont des facteurs facilitant ce retour vers de telles communes. En précisant de manière claire les règles d'urbanisation, le Conseil Municipal souhaite améliorer cette nouvelle tendance.

#### **GDF**

La plaine de MARCILLY LE CHATEL est traversée par une conduite de Gaz De Transport intercommunal, Ø 200 Saint Cyprien vers L'Hôpital sous Rochefort, et Ø 80 branchement vers Sainte Agathe La Bouteresse.

#### **EAU POTABLE**

Les ressources en eaux sont assurées par le SYNDICAT DE LA BOMBARDE, il produit transporte et gère la distribution de l'eau ; pour cela, il dispose de la station de l'AIX, sur la commune de LA TUILERIE.

Cette prise d'eau représente 99 % des besoins en eau de ce syndicat.

Le barrage retient environ 440 000 M3, cette capacité peut être descendu à 60 000 M3 . Le syndicat concerne 17 000 habitants, mais voit aussi l'augmentation de la population à desservir.

La consommation est de 4 000 M3 par jour en hiver

5 500 M3 par jour en été

Les fortes consommations de l'été ont conduit à l'achat à d'autres communes au cours de l'année 2003 et l'année de 2002. Le syndicat de La Bombarde mène une action pour rechercher de nouvelles ressources, les idées émises sont, entre autres :

mise en œuvre de nouvelles ressources

augmenter la capacité du barrage

by pass avec d'autres syndicats

Les hameaux de Maure et Say sont alimentés par le syndicat de Saint Bonnet le Courreau, une petite interrogation pour ces deux hameaux car l'alimentation est en situation critique, mais il recherche de nouvelles productions.

Les loges réparties sur le secteur de vignes du REZINET ne sont pas alimentées en eau potable.

## RESERVOIR

2 réservoirs sur la communes

SAINTE ANNE  
PUY GRANET

1 000 M3  
150 M3

Cela représente 3 à 4 jours de réserves

## RESEAUX D'EAU POTABLE

Le réseau est relativement ancien Ø 125 pour les axes principaux. Mais les fins de réseaux sont dans des sections très faibles, cela pose des problèmes de pression. Ce sont des ajouts au fur et à mesure de l'urbanisation.

Ces fins de réseaux sont très tendues donc il existe quelques difficultés pour répondre correctement aux demandes dans des secteurs en fin de desserte.

Actuellement des travaux de renforcement sont programmés sur CORBES et CORBINES Ø 60. Une étude diagnostic sur l'ensemble du réseau, doit durer 6 mois, le résultat doit intervenir.

## POTEAUX D'INCENDIE

Il existe 10 poteaux d'incendie, il sera nécessaire d'étudier d'autres moyens pour assurer la défense incendie, afin d'économiser les réseaux d'eau potable. En cas de grosses nécessités, l'étang CESAR pourrait servir d'appoint.

## ASSAINISSEMENT

Avant l'étude du document d'Urbanisme, un schéma directeur d'assainissement a été établi par le Bureau d'Etudes IEA Inter Etudes Aménagement, en Novembre 1999, il est joint dans les annexes sanitaires.

Actuellement, il existe Trois systèmes d'assainissement collectif

© au BOURG et à ses alentours. LA JALOUSIE

C'est une STEP de type lagune calibrée à 500 équivalents/habitant, alors qu'elle ne dessert que 400 équivalents/habitants. Elle est alimentée par un réseau unitaire au centre bourg et un réseau pseudo - séparatif sur la périphérie du Bourg.

Quelques travaux sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la lagune. Il est envisagé un pré - traitement pour la partie de la zone d'activités.

© à CORBE

C'est une STEP de type lagune calibrée à 200 équivalents/habitant, elle dessert 180 équivalents/habitants. Elle est alimentée par un réseau pseudo - séparatif. Elle devient faible vis-à-vis de la population à desservir.

Sur les 2 bassins de lagunage, l'un a été curé en 2001. Il y a une extension à réaliser car la capacité est faible, un lagunage et un filtre d'épuration, donc des terrains à acheter, une étude est en cours. Les dépenses sont inscrites pour une réalisation en 2005-2006, ce dispositif dessert le secteur de fort développement

© à SAY

C'est une STEP de type terre filtrant calibrée à 75 équivalents/habitant, alors qu'elle ne dessert que 50 équivalents/habitants. Elle est alimentée par un réseau pseudo - séparatif.

Cet ensemble d'équipement ne cache pas la nécessité pour la commune de réaliser d'autres investissements, entre autre, sans que la liste soit limitative.

- ◇ L'agrandissement de la lagune de CORBE, afin de mieux desservir l'agrandissement urbain.
- ◇ Le raccordement des écarts au droit de la STEP de SAY (maison isolée et le hameau de MAURE).
- ◇ La reprise des réseaux, en particulier dans le bourg.

La partie Est (au-delà de la voie ferrée) doit être traitée par un assainissement individuel.

Compte tenu des mesures réalisées, le rapport conseille une vérification lors de chaque installation d'assainissement autonome. Par ailleurs, l'exiguïté des parcelles, même si les techniques d'épuration s'améliorent, conduit à envisager des solutions groupées pour de petites unités. Ces équipements devant être définis au fur et à mesure de la capacité de la commune d'investir dans ces mini-stations.

Les incertitudes liées au dimensionnement et surtout à l'emplacement, ont conduit la commune à ne pas indiquer d'emplacements réservés, en effet, l'évolution des méthodes ne permet pas connaître les besoins dans plusieurs années.

## ORDURES MENAGERES

La commune de MARCILLY LE CHATEL adhère à La Communauté de Communes du Pays d'Astrée qui a compétence : le ramassage, le tri et l'éventuelle valorisation des ordures ménagères. Cet organisme dessert tout le secteur, en disposant de tous les atouts autant en hommes qu'en matériel pour offrir un service de qualité.

Une Déchetterie est à la disposition des habitants de la Commune, afin d'augmenter le recyclage sélectif des déchets.

La Communauté de Communes assure la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Cette prise en charge par une structure supra communale permet une meilleure gestion de toute la chaîne de traitement des déchets, mais elle ne doit pas masquer qu'en raison des nouvelles directives européennes, dans ce domaine, des investissements importants devront être effectués. (Nouvelle déchetterie - Plate-Forme de compostage)

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine, avec une fréquence à étudier en fonction de la capacité des personnes à assurer le Tri Sélectif.